

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN INTERDEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ISSUS DU BTP DE L'ARDÈCHE ET DE LA DRÔME ET DE SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

En application de l'article L.541-14 du Code de l'environnement qui renvoie aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1^{er} du même code (articles R.123-1 à R.123-27) et en exécution de l'arrêté interdépartemental n° 2018-156 en date du 12 mars 2018 pour l'Ardèche et n° 18_DAJ_0050 en date du 12 mars 2018 pour la Drôme, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ardèche et Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant révision du Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP de l'Ardèche et de la Drôme et le rapport environnemental. Le Plan et son rapport environnemental sont des documents de planification territoriale qui ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets issus du BTP.

Autorité compétente : Le Plan sera approuvé par délibération du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette enquête est ouverte du 4 avril 2018 au 3 mai 2018 inclus, soit 30 jours consécutifs.

Messieurs les Présidents des Tribunaux administratifs de Lyon et Grenoble ont désigné, par décision n° E1800023/69 du 8 février 2018, pour toute la durée de l'enquête, une commission d'enquête présidée par Monsieur Hervé MONCHAUX.

Membres titulaires : Monsieur Bernard MAMALET, Madame Corinne BOURGERY, Monsieur Régis RIOUFOL, Madame Françoise BRIAND LE GUILLOU,

Membres suppléants : Madame Marion DUPRAT-MONTOYA, Monsieur Jean-François EUVRARD.

L'enquête publique, d'une durée de 30 jours consécutifs, se déroulera **du 4 avril 2018 au 3 mai 2018 inclus**, période durant laquelle le dossier d'enquête sera consultable dans les lieux et horaires suivants :

Lieux d'enquête en Ardèche				Lieux d'enquête en Drôme			
Lieux de consultation	Jours et heures d'ouverture au public	Lieux de consultation	Jours et heures d'ouverture au public	Lieux de consultation	Jours et heures d'ouverture au public	Lieux de consultation	Jours et heures d'ouverture au public
Conseil départemental de l'Ardèche Quartier La Chaumette 07000 PRIVAS	Lundi au vendredi : 8 h – 18 h	Maison du Département 10, rue de La Lombardière 07100 ANNONAY	Lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00	Conseil départemental de la Drôme 26, avenue du Président Herriot 26000 VALENCE	Lundi au vendredi : 8 h – 18 h	Mairie de Romans-sur-Isère Place Jules Nadi	Lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 13 h 00 – 17 h 00
Mairie d'Aubenas Place de l'Hôtel de Ville	Lundi : 9 h 30 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 30 Mardi à jeudi : 8 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 30 Vendredi : 8 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00	Mairie de Coucouron Le village	Lundi et vendredi : 9 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 16 h 30 Mardi, mercredi et jeudi : 9 h 00 – 12 h 00	Centre municipal de Gournier à Montélimar 19, avenue de Gournier	Lundi au jeudi : 8 h – 12 h 14 h – 18 h Vendredi : 8 h – 12 h 14 h – 17 h	Mairie de Nyons Place Buffaven	Lundi au jeudi : 8 h 30 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 30 Vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00
Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche Place Georges Courtial BOURG-SAINT-ANDÉOL	Lundi au vendredi 8 h 30 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00	Mairie du Cheylard Place de l'Hôtel de ville	Lundi au vendredi : 8 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 30	Mairie de Die Rue Félix Germain	Lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 13 h 30 – 16 h 00	Mairie de La Chapelle en Vercors Le village	Lundi, mardi, jeudi : 8 h 00 – 12 h 00 Mercredi : 10 h 00 – 12 h 00 Vendredi : 8 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 16 h 30
Maison Municipale Pour Tous de Tournon-sur-Rhône 36, quai Gambetta	Lundi au vendredi 8 h 30 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 30	Mairie de Vernoux-en-Vivarais	Lundi au samedi : 9 h 00 – 12 h 00 Lundi, mardi et vendredi : 13 h 30 – 17 h 00	Mairie de Crest Place du Docteur Maurice Rozier	Lundi au vendredi : 8 h – 18 h Samedi : 9 h – 12 h	Mairie de Saint-Vallier 2, place Docteur Auguste Delaye	Lundi au jeudi : 9 h 00 – 17 h 30 Vendredi : 9 h 00 – 17 h 15
Mairie du Teil Rue de l'Hôtel de Ville	Lundi au vendredi 8 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00	Mairie des Vans 5, rue du Temple	Lundi et mercredi 8 h 30 – 12 h 30 13 h 30 – 17 h 30 Mardi 8 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00 Jeudi 8 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 30 Vendredi 8 h 30 – 12 h 30 13 h 30 – 17 h 00	Mairie de Séderon 15, allée du 10 août 1944	Lundi au jeudi 8 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 30 Vendredi 9 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 16 h 30	Mairie de Dieulefit	Lundi au vendredi 9 h – 12 h 14 h – 17 h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et consigner des observations manuscrites sur un registre d'enquête, à feuillet non mobile, ouvert à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus. Les observations pourront également être adressées au Président de la Commission d'enquête par courrier avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante : Département de l'Ardèche- Service Appui et Pilotage de la DGA Attractivité et Territoires - Élaboration du Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP de l'Ardèche et de la Drôme- Monsieur Hervé MONCHAUX - Président de la Commission d'enquête - Hôtel du Département - Quartier La Chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS cedex ou à l'adresse électronique plandechets.btp0726@ardeche.fr.

Le dossier d'enquête, avec le projet de Plan et son rapport environnemental ainsi que les avis rendus lors de la consultation administrative et par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, est consultable et téléchargeable sur le site Internet du Département de l'Ardèche www.ardeche.fr et de la Drôme www.ladrome.fr. Le dossier peut être consulté sur un poste informatique, au Conseil départemental de l'Ardèche aux heures habituelles d'ouverture (de 8 h 00 à 18 h 00).

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures suivants :

Lieux de permanences permanence des membres de la Commission d'enquête en Ardèche				Lieux de permanences permanence des membres de la Commission d'enquête en Drôme			
Lieux de consultation	Jours et heure de la permanence	Lieux de consultation	Jours et heures de la permanence	Lieux de consultation	Jours et heures de la permanence	Lieux de consultation	Jours et heures de la permanence
Conseil départemental de l'Ardèche, Privas	Le 4 avril 2018 de 15 h 00 à 18 h 00 et le 3 mai 2018 de 15 h 00 à 18 h 00	Maison du Département, Annonay	Le 18 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00 et le 27 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00	Conseil départemental de la Drôme, Valence	Le 20 avril 2018 de 8 h 00 à 11 h 00 et le 3 mai 2018 de 15 h 00 à 18 h 00	Mairie de Romans-sur-Isère	Le 4 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et le 3 mai 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie d'Aubenas	Le 11 avril de 9 h 00 à 12 h 00	Mairie de Coucouron	Le 5 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00	Montélimar Centre Municipal de Gournier	Le 6 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et le 23 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00	Mairie de Nyons	Le 11 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche Bourg Saint Andéol	Le 24 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00	Mairie du Cheylard	Le 3 mai 2018 de 14 h 30 à 17 h 30	Mairie de Die	Le 26 avril 2018 de 13 h 30 à 16 h 00	Mairie de La Chapelle en Vercors	Le 13 avril 2018 de 8 h 30 à 11 h 30
Maison Municipale Pour Tous de Tournon-sur-Rhône	Le 4 avril 2018 de 8 h 30 à 11 h 30	Vernoux-en-Vivarais salle sous la Poste	Le 12 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00	Mairie de Crest	Le 11 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00	Mairie de Saint-Vallier	Le 19 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie du Teil	Le 5 avril 2018 de 8 h 00 à 11 h 00	Mairie des Vans	Le 5 avril 2018 de 14 h 30 à 17 h 30	Mairie de Séderon	Le 13 avril 2018 de 13 h 30 à 16 h 30	Mairie de Dieulefit	Le 25 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront téléchargeables sur les sites Internet du Département de l'Ardèche (www.ardeche.fr) et du Département de la Drôme (www.ladrome.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables, dans le même temps, aux jours et heures d'ouverture au public, dans les locaux du Département de l'Ardèche, siège de l'enquête, aux préfectures de l'Ardèche et de la Drôme, en sous-préfectures de Largentière, de Tournon-sur-Rhône, de Nyons et de Die et dans tous lieux où le dossier était consultable.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ardèche. À l'issue de l'enquête publique, le Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP de l'Ardèche et de la Drôme ainsi que le rapport environnemental seront soumis en vue de leur adoption aux Assemblées départementales de l'Ardèche et de la Drôme, conformément à l'article R.541-23 du code de l'environnement. Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées au Département de l'Ardèche - Service Appui et Pilotage de la DGA Attractivité et Territoires - Hôtel du Département - Quartier La Chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS cedex. - 04.75.66.75.47